



Les associations AREA-ED¹ et BEDE², en collaboration avec l' INRAA³ organisent un atelier multi-acteurs :

QUEL(S) STATUT(S) JURIDIQUE(S) POUR LES GRIMPEURS DE PALMIERS DATTIERS ?

Station INRA Sidi Mehdi (Touggourt) les 12 et 13 avril 2017

La filière datte occupe une place de premier plan dans la stratégie algérienne de diversification de l'économie et de réduction de la dépendance à l'égard des hydrocarbures. Un effort financier considérable a été consenti pour moderniser l'infrastructure de stockage-conditionnement, soutenir les producteurs et les sociétés exportatrices, valoriser les variétés dites secondaires mais dont le poids économique n'est pas négligeable (Ghars, Degla beida, Hamra, etc.). La labellisation récente de la Deglet Nour de Tolga complète le dispositif d'accompagnement de l'Etat.

Toutes ces actions reposent grandement sur des grimpeurs de palmiers, qui doivent escalader le même palmier environ 8 fois par an (travaux de pollinisation, pose des régimes, ciselage, coupe des palmes sèches, nettoyage, ensachage, récolte). Cette profession estimée à plus de 100 000 personnes, en comptant qu'un travailleur soigne entre 180 et 200 palmiers par an, est caractérisée par une pénurie chronique, que les producteurs de dattes soulignent régulièrement. Sur une petite partie de la palmeraie algérienne l'alignement des palmiers permet l'utilisation de nacelles, mais dans l'essentiel des plantations le grimpeur est incontournable, particulièrement dans les anciennes oasis, berceau d'une riche biodiversité, qui compose le patrimoine phoenicicole algérien : On estime qu'il existe environ 1000 variétés de dattes en Algérie. A défaut de main d'œuvre qualifiée de nombreux palmiers sont abandonnés ou détruits. La pénurie de grimpeurs signifie donc une perte de biodiversité du palmier dattier, une perte des paysages oasiens attrayant pour le tourisme.

Le danger et la pénibilité n'expliquent pas à eux seuls, cette désaffection envers le métier. La plupart des grimpeurs ne bénéficient d'aucun encadrement administratif, faute de statut juridique adéquat prenant en compte leur situation particulière, surtout lorsqu'ils exercent à la tâche sur des palmeraies différentes, pour le compte de propriétaires différents. Ainsi ces grimpeurs de palmiers, à l'instar d'une multitude d'ouvriers exerçant un métier à risque formant le secteur informel, ne peuvent prétendre à une protection sociale, à moins d'adopter des statuts d'entreprises éloignés de leurs situation réelle et les astreignants à une gestion administrative compliquée.

¹Association de Réflexion d'Echanges et d'Action pour l'Environnement et le Développement - www.area-ed.org

²Association Biodiversité, Echanges et Diffusion d'expériences - www.bede-asso.org

³Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie - www.inraa.dz

La réflexion engagée aujourd'hui tend à trouver une identité juridique aux grimpeurs des palmiers, ce qui ouvrira une voie à la réglementation et à la sécurisation d'une partie importante des ouvriers de ce secteur. Après avoir conduit une étude systématique de toutes les formules d'encadrement juridiques possibles selon les lois en vigueur en Algérie et il s'avère que le statut du travailleur agricole indépendant, pourrait être le plus approprié pour les grimpeurs de palmiers. Cette piste mérite d'être explorée collectivement. L'atelier réunira les acteurs concernés pour la mise en place de mécanismes de protection efficaces, les autorités publiques auxquelles revient les grandes décisions et leurs mise en exécution, le secteur des assurances, les propriétaires-employeurs des palmeraies, les institutions en charge du développement de la filière ainsi que les travailleurs du palmier.

L'association de juristes et de chercheurs de l'INRAA permet, à partir du cas concret des grimpeurs, d'élargir la réflexion à d'autres nouveaux métiers agricoles, exercés par des travailleurs indépendants prestataires de services auxquels le statut de fellah et celui de salarié ne peuvent pas s'appliquer.

Les principaux points abordés

- 1- Point sur le secteur informel en Algérie
- 2- Evaluation de la situation des grimpeurs des palmiers
- 3- Recherche de statuts juridiques imposables aux grimpeurs de palmier
- 4- Le statut du travailleur indépendant comme solution préconisée
- 5- Nécessité de réglementer le statut du travailleur indépendant comme un statut à par entière
- 6- Les rhétoriques de l'applicabilité du statut du travailleur indépendant sur le grimpeur des palmiers dans la pratique (notamment sur le plan de l'assurance)

PROGRAMME

Première journée

Ouverture : 08h30

Ouverture par le représentant du DG de l'INRAA, du Directeur de la station INRAA de Sidi Mehdi (Touggourt).

Présentation de l'atelier par Nordine Boulahouat, agro économiste

Présentation de l'étude juridique pour exposer la problématique et ouvrir le débat : Mme Yacoub Zina, juriste

Départage de groupes et thématiques de travail

Pause : 10h00

Reprise des activités en groupes de travail : 10h30

Premier groupe

Fellahs travaillant leurs palmeraies, propriétaires de palmeraies recourant au travail salarié, travailleurs du palmier à la tâche : évaluation de la situation des grimpeurs de palmiers et de leurs difficultés à intégrer un régime d'assurances sociales.

Deuxième groupe

Assureurs et juristes: recherche de différentes potentialités d'assurances pour les diverses branches (maladie, accident de travail, vieillesse), réflexion sur le statut de travailleur indépendant.

Troisième groupe

Chercheurs et institutions administratives : comment structurer et intégrer la profession de grimpeurs de palmiers, aspects formation, prévention du risque.

Déjeuner : 12h30

Reprise des activités : 14h30

Présentation des rapports des différents groupes de travail et débats

14h30 – 15h : Présentation d'un petit film sur le harnais de sécurité et du matériel utilisé par les grimpeurs de palmier par Nouredine Bensaadoun

15h - 16h30 : Répartition en groupes de travail composés de personnes de chacun des groupes du matin.

16h30 – 17h30 : rapport des juristes et institutionnels

17h00 : sortie dans la palmeraie de la station : démonstration et discussions autour d'un prototype de harnais de sécurité spécialement conçu pour les grimpeurs de palmiers.

Deuxième journée

Poursuite des activités : 09h00

9h00 - 11h00. Présentation de la synthèse des discussions de groupes et validation collective des propositions. Validation des recommandations

12h00 : Clôture par le Directeur de la station INRAA de Sidi Mehdi (Touggourt)

11h00 : Pause café

12h : Déjeuner et sortie dans la palmeraie de Temacine

COMITE DE PILOTAGE

Salah Chouaki, directeur adjoint de l'INRAA

Meriem Louanchi, présidente AREA-ED

Mounir Bencharif, directeur d'AREA-ED

Robert Ali Brac de la Perrière, coordinateur général de BEDE

Nordine Boulahouat, coordinateur de programme à BEDE

COMITE D'ORGANISATION

| | |
|---------------------|---|
| Abderrahmane Dehliz | Directeur de la Station INRAA de Sidi Mehdi |
| Lamine Hafouda | Attaché de recherche – INRAA Sdi Mehdi |
| Abdelkader Allam | Maître de recherche – INRAA Sidi Mehdi |
| Aissa Tirichine | Attaché de recherche – INRAA Sdi Mehdi |
| Wassima Lakhdari | Maître de recherche – INRAA Sidi Mehdi |
| Kaouther Djaafri | Attaché de recherche – INRAA Sdi Mehdi |
| Yacoub Arif | Attaché de recherche – INRAA Sdi Mehdi |
| Mohamed Berrekbia | Attaché de recherche – INRAA Sdi Mehdi |
| Sofiane Gheriani | Attaché de recherche – INRAA Sdi Mehdi |
| Brahim Taleb | Technicien Supérieur – INRAA Sidi Mehdi |
| Abdelkader Mimouni | Technicien Supérieur – INRAA Sidi Mehdi |
| Randa M'lik | Master – INRAA Sidi Mehdi |
| Wiam Belamoudi | Master – INRAA Sidi Mehdi |
| Habib Madani | Ingénieur - INRAA Sidi Mehdi |
| Abdelfateh Abid | Ingénieur - INRAA Sidi Mehdi |
| Abdelali Chaouki | Ingénieur - INRAA Sidi Mehdi |
| Ali Nili | Technicien Supérieur – INRAA Sidi Mehdi |
| Mohamed Tama | Technicien Supérieur – INRAA Sidi Mehdi |
| Haifa Khemisset | Ingénieur - INRAA Sidi Mehdi |
| Mariam Berokia | Ingénieur - INRAA Sidi Mehdi |
| Radouane Chahed | Ingénieur - INRAA Sidi Mehdi |
| Adila Soud | Ingénieur - INRAA Sidi Mehdi |
| Mohamed Delabèche | Membre AREA-ED |
| Massinissa Hammad | Membre AREA-ED |
| Tewfik Becheri | Membre AREA-ED |